



INFOS EN MARCHES

Bulletin d'informations municipales
N° 23 – Mai 2018

Soirée ciné plein air

organisée par la commune et la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Venez avec vos transats et votre bonne humeur pour la projection du film «Demain tout commence» avec Omar Sy, film choisi par les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants.

Samedi 14 juillet
à partir de 21 h
Pelouses de la Montgrabelle
Repli dans la salle Montgrabelle en cas de mauvais temps.

Entrée libre.
Buvette sur place par le Comité des fêtes.



Forum des associations

Au programme de cette 2^{ème} édition du forum à la salle Montgrabelle : ateliers découverte, animations, démonstrations, dégustations et rencontres avec l'ensemble des associations marcherues. Buvette sur place.

Samedi
8 septembre
de 14 h à 18 h
salle
Montgrabelle



Mesdames, Messieurs,
Chères Marcherues, Chers Marcherus,

Ce bulletin d'informations municipales de printemps est l'occasion de vous présenter le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 votés par le conseil municipal le 27 mars dernier. Vous trouverez une information synthétique pour vous faciliter la lecture. Tous les documents nécessaires à la lecture et compréhension du budget sont cependant en ligne sur le site internet de la Mairie.

Parmi les investissements planifiés entre 2016 et 2020, notons la rénovation thermique de l'Espace Bellegarde qui accueille les services périscolaires, extra scolaires et les associations. Des travaux de voirie et de remise en état des chemins ruraux ont commencé ; ils sont réalisés en régie par nos services techniques. Nous demandons d'ailleurs aux utilisateurs des chemins ruraux de bien vouloir respecter le travail des employés communaux en évitant d'emprunter ces chemins lors des fortes pluies ou de surcharger leur engin agricole, car cela favorise la détérioration des chemins.

Avec les beaux jours, la fréquentation du lac St André est en hausse, et avec elle des incivilités et dégradations, préjudiciables par rapport aux initiatives et travaux portés par le CEN et la Commune pour maintenir un lieu de convivialité pour les habitants et les promeneurs. Fort heureusement, nous pouvons compter sur plusieurs associations qui participent pleinement au nettoyage de notre Commune en collaboration avec nos services, afin de pallier le manque de respect de la nature (dépôts sauvages dans la forêt ou le long

des cours d'eau...). Je ne peux que remercier vivement ces initiatives dans l'intérêt de notre Commune et son environnement. Je remercie également l'aide des services de la gendarmerie et des pompiers, très fréquemment sollicités sur notre Commune.

Nous avons organisé une première réunion publique sur notre projet de rapprochement avec la commune de Francin. Vous trouverez un point complet de cette rencontre-débat dans le bulletin ainsi que sur le site Internet de la Mairie. Votre avis compte : merci de nous faire part de vos idées sur la fusion, vos propositions de nom pour la commune nouvelle, afin de nous permettre d'avancer avec vous dans ce projet. Deux autres réunions publiques seront l'occasion de débattre avec tous les habitants de Les Marches et Francin.

La prochaine rentrée scolaire de septembre 2018 sera marquée par un retour à la semaine de 4 jours de classe. Je voudrais féliciter toutes les intervenantes et tous les intervenants qui ont consacré du temps avec beaucoup de motivation pour nos enfants lors des TAP (Temps d'activité périscolaires) pendant ces 4 dernières années.

Enfin, remerciements à tous nos services communaux pour le travail accompli pour le bien vivre de tous sur notre Commune. Je vous souhaite un bon été, rythmé par les nombreuses animations culturelles, sportives et récréatives organisées par nos associations.

Restant à votre écoute,

Madame Le Maire,
Christine Carrel



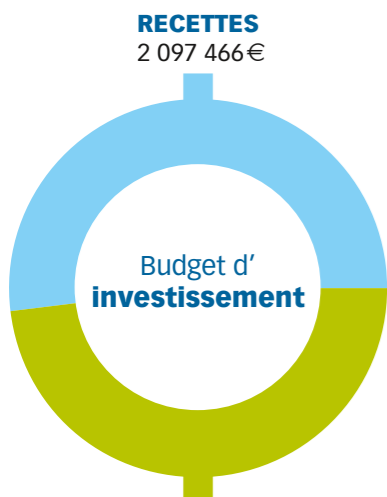
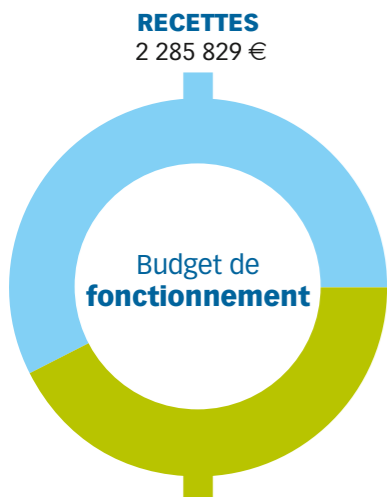
L'ensemble des documents budgétaires (compte administratif 2017 et budget primitif 2018) sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la commune : www.lesmarches.fr

BILAN

DE L'EXERCICE 2017

Compte Administratif

Le compte administratif est le document comptable établi à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par la collectivité au cours de l'année écoulée. Il permet également de présenter les résultats comptables de l'exercice.



- 4€ Divers (cessions immobilières, remboursement sinistre assurance...)
- 9€ Locations (salles, patrimoine...)
- 12€ Dotations Etat et subventions
- 13€ Prestations facturées aux usagers (accueil loisirs, droits de pêche, cimetière, ordures ménagères...)
- 62€ Impôts et taxes



- 1€ Charges financières (intérêts des emprunts)
- 2€ Atténuation de produits (fond de péréquation)
- 9€ Contingents, participations, subventions associations et indemnités élus
- 23€ Charges courantes de fonctionnement (entretiens bâtiments, voirie, fournitures...)
- 32€ Autofinancement (épargne nette)
- 34€ Charges de personnel



BUDGET PRIMITIF 2018

Ce qu'il faut retenir

Extrait PV séance Conseil municipal du 27 mars 2018

-4%

POURSUITE DE LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT EN 2018

C'est le pourcentage de diminution de la DGF attribuée à la commune par l'Etat par rapport à 2017.

Depuis 2012 elle a diminué de 58% soit **une baisse cumulée de près de 1 million d'euros sur la mandature 2014-2020.**

0%

PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS POUR L'ANNÉE 2018

Taxe d'Habitation = 6.80%
Taxe foncier bâti = 13.01%
Taxe foncière non bâti = 51.94%
La pression fiscale sur les ménages reste modérée avec des règles d'abattement favorables pour la TH et des taux faibles comparativement avec les communes de l'intercommunalité.

176 euros /habitant

ENCOURS DE DETTE

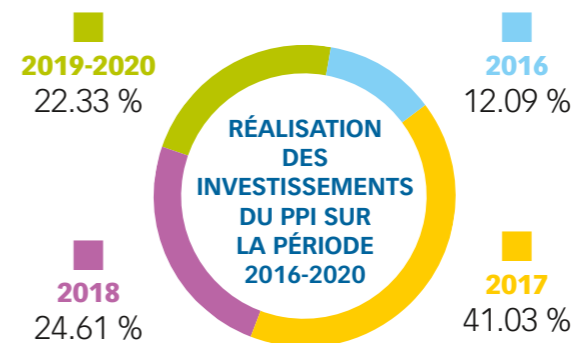
Le niveau d'endettement reste très faible (encours de dette au 1^{er} janvier 2018 de l'ordre de 460K€ - 2 620 hab) et ceci alors même qu'un emprunt de 200K€ a été mobilisé en 2016 pour financer la construction du restaurant scolaire et du plateau sportif.

4,8 millions d'euros

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)

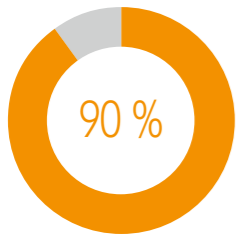
PPI ambitieuse avec un volume de dépenses d'équipement sur le temps du mandat (2015-2020) répartis entre des opérations relevant de différents domaines (voirie et aménagement, foncier, éclairage public, équipements, études, réseaux ou bâtiment et patrimoine). En 2018, l'accent sera mis sur la **rénovation thermique de l'Espace Bellegarde** (mise en place d'une isolation par l'extérieur et remplacement de la totalité des menuiseries extérieures) ainsi que des **travaux pour rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite** pour une enveloppe de 219K€. La PPI financée en partie par l'épargne nette (autofinancement), les réserves de la commune, des cessions d'actif mais aussi par des subventions.

Programmation Pluriannuelle d'Investissements PPI 2016 - 2020

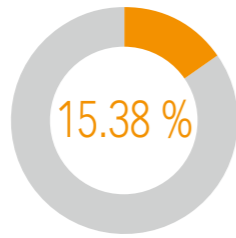


Pourcentages de réalisation du PPI

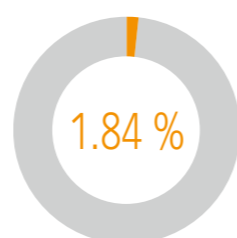
■ % de réalisation du PPI au 31/12/2017
 ■ % de réalisation du PPI restant pour 2018/2020



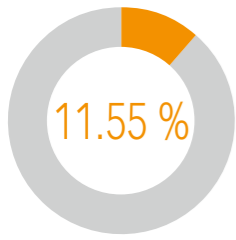
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE
 Coût total 1 307 000 €



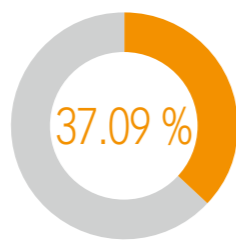
ACCESSIBILITÉ
 Coût total 143 000 €



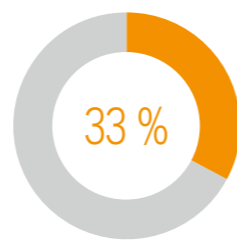
LIAISONS PIÉTONNES
 Coût total 163 000 €



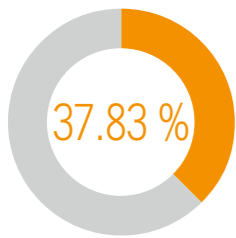
BÂTIMENTS ET PATRIMOINE
 Coût total 350 000 €



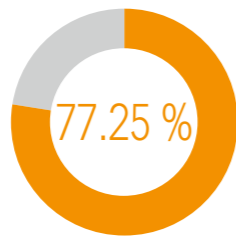
VOIRIES ET AMÉNAGEMENTS
 Coût total 763 000 €



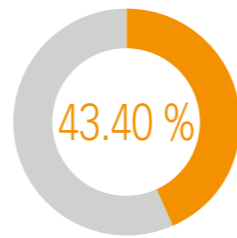
RÉSEAUX (EAUX PLUVIALES, DÉFENSE INCENDIE...)
 Coût total 143 000 €



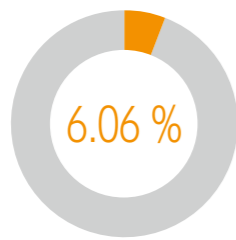
ECLAIRAGE PUBLIC
 Coût total 267 000 €



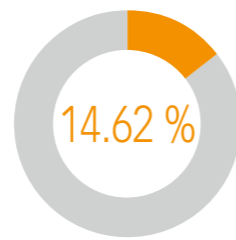
ACHATS FONCIERS
 Coût total 255 000 €



EQUIPEMENTS (MATÉRIELS, ACHATS IMPORTANTS...)
 Coût total 159 000 €



ÉTUDES
 Coût total 66 000 €



DIVERS
 Coût total 130 000 €

OPÉRATIONS ACHEVÉES EN 2017



VIDÉO PROTECTION
 34 000 €



AMÉNAGEMENT SELOGE LES CARROZ
 35 000 €

OPÉRATION NON ENCORE DÉMARRÉE



GYMNASSE PLURI COMMUNAL *
 20 000 €

* ÉTUDES DE FAISABILITÉ POUR LA RÉALISATION D'UN GYMNASSE PLURI COMMUNAL

FISCALITÉ

TAXE D'HABITATION

Vous êtes imposable que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit. La taxe d'habitation est établie pour l'année entière d'après votre situation au 1^{er} janvier. Même si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitez au 1^{er} janvier.

Zoom sur la réforme de la Taxe d'Habitation

Les dégrèvements se feront de façon progressive entre 2018 et 2020

La taxe d'habitation sera progressivement supprimée.

Il s'agissait d'une des promesses de campagne du Président de la République. La loi de finances 2018 a précisé les modalités de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation. Elle conduira, à l'horizon 2020, à dégrever près de 70 % des foyers fiscaux de la commune de la taxe d'habitation sur leurs résidences principales.

2018	2019	2020
30 % de la cotisation TH *	65 % de la cotisation TH *	100 % de la cotisation TH *

* Calculée en référence au taux global 2017 et aux niveaux des abattements 2017

Un simulateur est à votre disposition sur www.impots.gouv.fr

Pour bénéficier de ce dégrèvement votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) ne devra pas excéder les plafonds suivants :

	CÉLIBATAIRE, PARENT ISOLÉ	COUPLE
Sans enfant	27 000	43 000
1 enfant	43 000	49 000
2 enfants	49 000	55 000
3 enfants	61 000	67 000
4 enfants	73 000	79 000

Cette mesure prend la forme d'un dégrèvement et est sans conséquence sur les bases notifiées et le produit fiscal perçu par la commune. La perte sera prise en charge par l'Etat sur la base des taux votés en 2017 (identiques à ceux votés en 2018 par le conseil municipal).



Projet de commune nouvelle entre Francin et Les Marches

Christine Carrel et Franck Villand, maires des communes de Les Marches et Francin, ont présenté à la population le projet de création d'une commune nouvelle lors de la réunion publique du jeudi 3 mai 2018.

Pourquoi Francin et Les Marches ?

Annoncé lors des vœux des maires en janvier 2018, l'idée d'associer Francin et Les Marches remonte à plus de deux ans, quand la commission Sport de Les Marches cherchait des partenaires pour monter un projet de gymnase. Martine Bannay Codet et Fred Wuhrmann, adjointe maire et conseiller municipal, avaient sollicité les communes voisines, à savoir Chignin, Myans, Apremont et Francin. Une seule a souhaité s'investir dans le projet : Francin. Puis, les maires des deux communes ont discuté d'autres projets (contrats, fournitures, équipements techniques, services...) pour se rendre compte qu'ils auraient beaucoup à gagner à s'associer durablement. Là encore, après consultation des communes voisines, aucune n'a souhaité aller plus loin en dehors de Francin et Les Marches.

Pourquoi un rapprochement maintenant ?

La situation de nos communes a beaucoup évolué depuis les dernières élections municipales. Francin et Les Marches ont subi une perte successive évaluée à 390 000 euros des dotations de l'État depuis 2014 dans leur fonctionnement au quotidien, sans compter les baisses des subventions du Département et de la Région. Comment garder une autonomie de moyens, maintenir une qualité de vie et continuer à développer des projets dans une situation pareille, tout en évitant une politique d'austérité ?



FRANCK VILLAND, MAIRE DE FRANCIN ET CHRISTINE CARREL, MAIRE DE LES MARCHES

La création de la Communauté de Communes Cœur de Savoie en 2014 a également eu un impact sur la gestion de nos communes : cette nouvelle instance devient un lieu de plus en plus important dans les prises de décisions du fait du transfert de compétences des communes à l'intercommunalité. Ce recentrage nous interroge sur la place et la capacité de nos petites communes à peser sur les décisions. Enfin, le contexte législatif national s'oriente vers une réorganisation du territoire avec la diminution du nombre de communes de moins de 3000 habitants. Dans ce contexte, Christine Carrel et Franck Villand souhaitent anticiper plutôt que de subir : « *Les regroupements de communes vont être inéluctables ; ils seront imposés par l'État au cours des prochains mandats après 2020. En prenant l'initiative, nous choisissons comment et avec qui nous associer, nous posons nos conditions respectives et nos modes de fonctionnement.* »

A quelles conditions ?

Parmi les conditions souhaitées par les deux communes, la création de la commune nouvelle s'appliquera si :

- **Les identités historiques rurales des deux communes sont préservées** : un Marcheru et un Francignerain conservent leur propre nom d'habitant, par exemple.
- **Les services à la population ne changent pas** : les heures d'ouverture des deux mairies déléguées restent les mêmes, l'accueil du public pour les démarches administratives ne change pas, les écoliers vont dans la même école, etc.
- **fiscalité (actuellement très proche) des deux communes est uniformisée** au profit des habitants.
- **De nouveaux services sont créés sans surcoût pour la population** : un gymnase multisports, une police municipale, plus de salles disponibles pour les associations, des activités périscolaires de qualité, des sentiers pédestres et cyclistes, etc.
- **Une représentation équitable des deux communes sera respectée** au sein de la commune nouvelle.

Quel est le calendrier ?

La contrainte pour les deux conseils municipaux est de finaliser la création de la commune nouvelle avant janvier 2019, date limite de validation par le Préfet, avec un dossier déposé deux mois avant. Au-delà de cette date, la loi impose d'attendre après les élections municipales de 2020 pour lancer une procédure. Et d'ici là, serons-nous toujours libres de nous associer selon nos conditions ?

Il s'agit donc d'avancer en respectant des étapes importantes, à savoir :

- Définir les principes fondateurs de la commune nouvelle au travers d'une charte :
 - > rappeler le contexte historique, social, économique...
 - > formaliser le projet commun,
 - > acter l'organisation de la commune nouvelle : les maires, les adjoints, les communes déléguées, le personnel.
- Echanger avec les habitants.
- Choisir un nom pour la commune nouvelle.

Les prochaines étapes

Mai-juin 2018 Consultation des habitants de Francin et Les Marches sur le futur nom de la commune nouvelle et sur les thèmes fédérateurs à développer au sein de cette nouvelle commune.

Fin juin 2018 Sondage électronique de la population sur le nom définitif de la commune nouvelle.

Début juillet 2018 Réunion débat public sur le projet de territoire et les ambitions du regroupement de communes.

Juillet 2018 En conseil municipal, présentation de la charte aux conseils municipaux pour débats.

Début septembre 2018 Présentation du projet de territoire et de la charte finalisée aux conseillers municipaux.

Mi-septembre 2018 Présentation en réunion publique du projet de territoire, de la charte et du nom retenu.

Fin septembre 2018 Délibérations concordantes des deux conseils municipaux de Les Marches et Francin.

Quel nom pour la commune nouvelle ?

Les 34 conseillers municipaux ont proposé plus de 50 noms lors de la réunion préparatoire du 26 avril 2018. Trois propositions ont obtenu le plus de votes, répondant à différentes contraintes dont celle de permettre l'ajout futur de nouvelles communes sans être restrictif :

Bellevue en Savoie
Entrevignes
Cœur de vignes

À vous de voter ou de proposer un nom pour la future commune nouvelle. Le nom doit faire 38 caractères maximum (espaces compris). Nous lancerons un sondage électronique populaire en juin 2018 avec les trois ou quatre noms les plus pertinents.

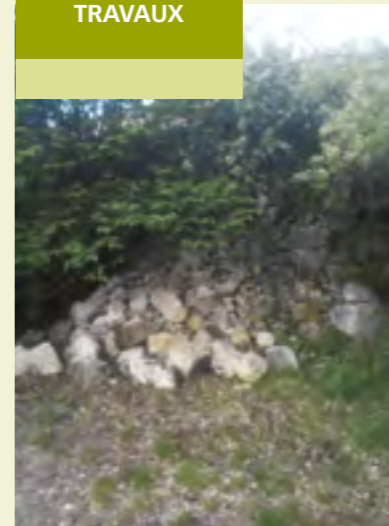
Votre avis compte

Les deux communes mettent à votre disposition un espace d'expression libre afin de permettre à tous les Marcherus et Francignerains de s'impliquer dans le projet. Vous avez une idée de nom pour la commune nouvelle autre que ceux proposés lors de la réunion publique du 3 mai ? Vous souhaitez que la commune nouvelle développe un service particulier, aménage des équipements, préserve des acquis, etc.

Exprimez-vous librement :

- depuis le site Internet www.lesmarches.fr rubrique « Regroupement Les Marches / Francin »
- en déposant en mairie vos idées, remarques, suggestions sur papier libre (les contributions anonymes ne seront pas prises en compte)
- en rencontrant les maires de Francin et Les Marches sur simple rdv en mairie.

AMÉNAGEMENTS TRAVAUX



Chemin des Fromagets

Suite à l'effondrement du mur de soutènement du chemin des Fromagets en décembre 2017, des travaux de réparation seront effectués durant le deuxième trimestre 2018.



Travaux du lac

Du 19 mars au 06 avril 2018, le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie (CEN Savoie) a entrepris des travaux de reprofilage et de protection des berges en partie sud du lac de Saint-André ainsi que des terrassements pour éradiquer la colonisation de la renouée du Japon, espèce invasive non désirée sur le site. Ces travaux se sont déroulés de manière optimale.

Nous vous remercions de ne pas marcher sur les bâches, toiles et autres aménagements pour ne pas les dégrader.

Reprise des voiries

En 2018, des reprises de voiries seront effectuées sur les chemins suivants :
- Le chemin de Cresmont
- Le chemin des Rocailles
- Le chemin de Crincaillé
Une campagne d'entretien sera également réalisée pour les chemins de l'Étrait, de Bisplaine et des Gandy.



Travaux de rénovation de la salle du Moulin

Des travaux de rénovation de la salle du Moulin (Secteur de Saint-André) se sont déroulés entre janvier et mars 2018. Ces travaux réalisés par les services techniques communaux ont permis de mettre la salle en conformité avec les règles d'accessibilité et de rénover en totalité les deux pièces (reprise des peintures et des éclairages, pose d'un nouveau sol, changement des convecteurs et des accessoires de cuisine). L'ensemble des huisseries seront également changées durant le mois de mai afin d'améliorer l'isolation de la salle.



Pose d'une borne électrique

Durant la semaine du 16 au 20 avril 2018, une borne de recharge pour les véhicules électriques a été implantée sur la place du marché. Ce projet est porté par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie. Les modalités d'utilisation de cet équipement seront communiquées prochainement.



Pause Pizza fête ses 15 ans

Sabri Ince s'est lancé dans l'aventure de pizzaiolo, le 1^{er} avril 2003, en achetant un camion pizza avec un associé. Et 15 ans après, Pause Pizza ravit toujours autant les marcheurs par sa venue sur la place du marché tous les lundis, jeudis et dimanches. Sabri Ince avait travaillé 9 ans dans le bâtiment avec beaucoup de déplacements.

Il a choisi de changer de vie pour pouvoir profiter de ses deux enfants la journée, pratiquer du sport et faire des pizzas le soir. L'avenir ? Continuer à faire des pizzas le plus longtemps possible pour les clients marcheurs !

Pause Pizza - 07 81 12 77 83
Lundi, jeudi et dimanche, place de la mairie

Cours de violon et piano



Marie-Laure Créton-Payen et David Bonnin proposent des cours privés depuis leur installation à Les Marches il y a trois ans.

L'une est professeur de violon depuis 1984 (titulaire du BEATEP). Marie-Laure enseigne le violon à tout public, qu'il soit jeune, handicapé, adulte ou âgé dans des structures aussi diverses que les écoles élémentaires, les centres de loisirs, les centres médicoéducatifs pour enfants, ... Elle est intervenue en temps d'activités périscolaires (TAP) aux Marches pendant 2 ans.

L'autre est professeur de piano, musicien professionnel depuis 25 ans. Titulaire du DENSM de Piano au CRR de Chambéry, David propose une méthode adaptée à l'âge et au niveau, et privilégie l'aspect d'un enseignement entièrement personnalisé. Le but : réveiller le musicien qui est en nous, l'éduquer, progresser, s'amuser !

Marie-Laure Créton-Payen
Tél. 06 76 86 45 79 - mlpayen@hotmail.fr
<https://marie-laurepayen.jimdo.com>

David Bonnin Tél. 06 81 90 42 28
contact@davidbonnin.fr - www.davidbonnin.fr

Psychiatre adulte

Installation en cours

Dr Claudine BIERRY
Conventionnée secteur 1 / Sur rendez-vous.
Pôle de santé Les Marches / 384 chemin de Bovet / 06 50 78 32 89

Incivilités...

Nous vous rappelons que les encombrants doivent être déposés dans les lieux prévus à cet effet (déchèterie, conteneurs...). Ce geste ne vous prendra pas beaucoup de temps et permettra à tous de vivre dans un environnement propre et agréable.



Ramassage des encombrants

Les derniers jeudis et vendredis de chaque trimestre : 28 et 29 juin 2018, 27 et 28 septembre 2018 et 13 et 14 décembre 2018. Inscriptions préalables auprès du secrétariat de mairie jusqu'au mercredi midi précédent la collecte.

SERVICE GRATUIT
Contact : 04 79 28 12 82



Opération compost

Chaque printemps, le SIBRECSA met gratuitement à disposition, du compost pour les habitants des communes du territoire qui le souhaitent.

Ce compost est disponible depuis le mois de mars, en libre-service dans la ZAE Plan Cumin, au niveau du n°106 Rue du Gamay.

Le plan d'accès ainsi que la fiche technique du compost 2018 sont consultables sur le site de la commune : www.lesmarches.fr

Le SIBRECSA met également à la disposition des habitants des composteurs individuels en bois ou en plastique recyclé au prix de 15€. Des formations gratuites au compostage sont aussi organisées par le SIBRECSA tout au long de l'année.

Brûlage à l'air libre des déchets végétaux ?

Le brûlage des végétaux est interdit en tout temps et sur l'ensemble du département de la Savoie.

Règlement Sanitaire Départemental de la Savoie (arrêté préfectoral du 03/03/1986) – Arrêté préfectoral n°2017-0248 du 22/02/2017 et arrêté préfectoral du 26/03/2012.

L'utilisation du feu en forêt, ainsi que les écobuages, sont également interdits. Les déchets doivent être compostés, broyés ou emmenés à la déchèterie.

Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts s'expose à une amende de 450€ (amende de 3^{ème} classe).

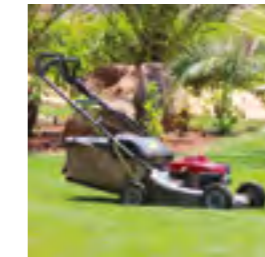
La « Baraque à huile »

En France, l'huile alimentaire usagée représente plus de 66 millions de litres. Trop souvent jetée dans le réseau des eaux usées, l'huile colmate les canalisations et engendre des dysfonctionnements, alors qu'elle peut être recyclée en biocarburant. Afin de développer cette filière de valorisation et rendre plus pratique l'apport volontaire, le SIBRECSA a installé une « Baraque à huile » dans chaque déchèterie du territoire.

Des Olibox, petits seaux de 3 litres, sont disponibles gratuitement et permettent de collecter, stocker et transporter les huiles usagées issues de votre friteuse, des fonds de poêle, un fond de bouteille d'huile rance, l'huile des pots de légumes confis, etc. Vous ne devez pas y mettre les graisses animales, comme par exemple les graisses de canard ou d'oie.

Une fois l'Olibox pleine, vous la déposez dans la « Baraque à huile » à la déchèterie, et en récupérez une nouvelle, vide et propre. Alors ayez le réflexe Olibox pour vos huiles usagées !

+ d'informations sur www.sibreca.fr
Contact : 04 76 97 19 52
ambassadeurs.sibreca@orange.fr



Règlementation des bruits de voisinage en Savoie

L'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 règlemente les bruits de voisinage en Savoie : « Les occupants [...] doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et

intempestifs émanant de leurs activités [...] ».

Les bruits liés aux travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Horaires des déchèteries

Attention : dépôt limité à un volume de 3m³ par jour dans chaque déchèterie (professionnel ou particulier)



	DÉCHÈTERIE DE FRANCIN		DÉCHÈTERIE DE PONTCHARRA	
	8h - 12h	14h - 19h*	8h - 12h	14h - 19h*
Lundi	—	ouvert	ouvert	ouvert
Mardi	—	ouvert	—	ouvert
Mercredi	—	ouvert	ouvert	ouvert
Jeudi	ouvert	—	—	ouvert
Vendredi	—	ouvert	ouvert	ouvert
Samedi	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert

* en hiver, fermeture à 18h

Les bons gestes de tri

Conteneur jaune

EMBALLAGES : bouteilles et flacons en plastique, emballage métallique, cartons et briques alimentaires)
> Ne pas laver les emballages mais bien les vider
> Ne pas imbriquer les emballages pour ne pas gêner la séparation entre les matériaux au centre de tri

Conteneur bleu

PAPIER : tous les papiers !

Conteneur vert

VERRE : bouteille, pots et bocaux en verre



LES BOUCHONS ?

Les laisser pour les bouteilles plastiques : ils se recyclent !

Les enlever des bouteilles, pots et bocaux en verre et les mettre dans le conteneur jaune avec les emballages.



SARA ET ALEXANDRA ONT PROPOSÉ DES JEUX DE RÔLES POUR PRENDRE CONSCIENCE DE LA SITUATION PRÉCAIRE D'ENFANTS DE DIVERS PAYS

La vie du conseil municipal enfants

Les enfants élus prévoient un voyage de fin de mandat à l'ONU à Genève en juin 2019 (mandat de deux ans). Pour préparer cette visite, les jeunes abordent sur plusieurs séances les droits de l'homme, le civisme, l'aide aux plus démunis, etc. La séance du mois d'avril du CME portait sur les droits des enfants. Deux membres d'Amnesty International Jeunes du lycée Vaugelas sont venus animer la séance avec des ateliers ludiques participatifs : Sara et Alexandra ont proposé des jeux de rôles pour prendre conscience de la situation précaire d'enfants de divers pays : est-ce que je peux manger à ma faim, aller à l'école, être en sécurité chez moi, quand j'habite en Afrique du Sud, au Tchad, au Brésil, en France ? Les jeunes élus ont ensuite réalisé une fresque sur le thème « Qu'est-ce qui fait que j'ai une belle enfance ? ». Une séance de travail constructive et créative pour mieux comprendre les droits des enfants. Parmi les thèmes des prochaines séances du CME : rencontre du CME de Jacob Bellecombette, visite du sentier de la forêt pour travailler sur un projet de parcours de santé, la vie des abeilles avec le Rucher des Allobroges, collecte de jouets pour Emmaüs.

Dernier trimestre de TAP

Les enfants des trois écoles profitent du dernier trimestre de temps d'activités périscolaires (TAP) les mardis et vendredis après-midi. Au total, 33 ateliers différents sont proposés : florballe, hand-ball, arts plastiques, athlétisme, tir à l'arc, vitrail, dodo pour les petits, art arborigène, pâte à sel, couture, théâtre, ultimate... Un nouvel atelier « Tri gaspillage alimentaire » animé par Isabelle Vanhese permettra aux enfants de mieux gérer les déchets issus du restaurant scolaire « Au Granier Gourmand ». Les enfants vont notamment réaliser un panneau d'information qui sera affiché au-dessus de la zone de tri au restaurant scolaire.

Il n'y aura plus de TAP à la rentrée prochaine, car le comité de pilotage « rythmes scolaires » de la commune (composé des parents d'élèves, professeurs, CDEN et élus) a voté un **retour à quatre jours d'école**. Cette décision a été validée par l'inspecteur d'académie lors du CDEN du 27 mars 2018. Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves des trois écoles pour étudier la possibilité de mettre en place des ateliers périscolaires après l'école à partir de 16h30.

Une quatrième classe maternelle en 2018

L'ouverture d'une quatrième classe maternelle à la rentrée 2018 a été confirmée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, suite au CDEN du 6 février 2018. En effet, les prévisions pour septembre 2018 font apparaître, pour l'école maternelle Crincaillé un effectif de 95 enfants pour 3 classes, soit une moyenne de 31.7 élèves par classe. Un nouveau poste sera donc créé ainsi que la réouverture de la 4^{ème} classe dans l'école. Une très bonne nouvelle après la déception que les élus, le corps enseignant et les parents avaient rencontrée en septembre 2017 lors du refus d'ouverture de cette nouvelle classe, les effectifs n'étant pas suffisamment élevés.

L'ouverture de la 4^{ème} classe sera confirmée au moment de la rentrée 2018, mais l'équipe municipale et le corps enseignant préparent d'ores et déjà cette rentrée. L'ouverture d'un demi-poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) a été confirmé par la commission Enfance Education. Il viendra compléter l'équipe de trois agents titulaires, sur quatre matinées par semaine.



RENTRÉE 2018 - 2019 Semaine de 4 jours

LUNDI	Maternelle 8 h 30 / 11 h 45
MARDI	13 h 45 / 16 h 30
JEUDI	Élémentaire 8 h 30 / 12 h 00
VENDREDI	14 h 00 / 16 h 30

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les Lutins du Granier

INSCRIPTIONS

Services périscolaires
(Commune Les Marches)

RENTRÉE
2018-2019

Pour la rentrée 2018-2019, les inscriptions aux services périscolaires (restaurant scolaire, accueil du matin et du soir) se dérouleront du 1^{er} juin au 27 juillet 2018.

Le dossier complet sera à déposer au bureau de l'accueil de loisirs :
> Du 1^{er} juin au 6 juillet 2018 de 14h00 à 18h00 les lundis, mardis et jeudis ainsi que les mercredis de 13h30 à 18h30.
> Du 9 juillet au 27 juillet 2018 de 07h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 (tous les jours)
> À partir du 4 septembre aux horaires d'ouverture du bureau de l'Accueil de Loisirs uniquement pour les familles qui n'ont pas besoin des services périscolaires, les 2 premières semaines de la rentrée.

Services extrascolaires
(Communauté de Communes Cœur de Savoie)

VACANCES
D'ÉTÉ

L'Accueil de Loisirs, géré par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, sera ouvert du 9 juillet au 29 août de 7 h 30 à 18 h 30.

Attention, l'Accueil de Loisirs sera fermé le jeudi 30 août et le vendredi 31 août 2018.

Le programme des vacances sera prochainement disponible sur le site de la commune www.lesmarches.fr et de la Communauté de Communes Cœur de Savoie www.coeurdesavoie.fr

Modalités d'inscription pour les vacances d'été

> Une permanence d'inscription sera organisée le mercredi 20 juin, de 13h30 à 18h00, au bureau de l'accueil de loisirs.
> Les inscriptions par mail (enfance.lesmarches@cc.coeurdesavoie.fr) seront prises en compte à partir du 21 juin et jusqu'au 29 juin à 18h00, si le dossier d'inscription est à jour.
Au-delà de cette période, les inscriptions complémentaires pourront se faire en fonction des places disponibles et uniquement si le dossier d'inscription est à jour. À noter qu'à l'issue de la période d'inscription toute modification et/ou annulation sera facturée selon les termes du règlement intérieur.



Changements au Conseil Municipal

Marie-Françoise Bouttaz

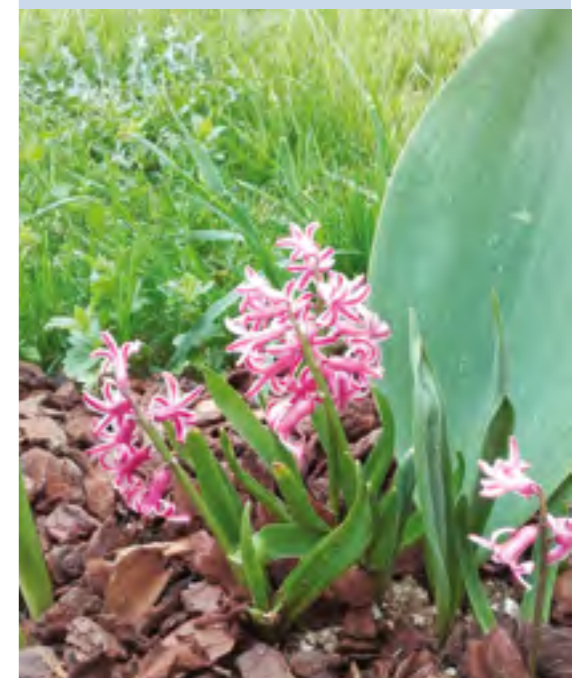
a rejoint l'équipe du conseil municipal après la démission de Joëlle Fernandes le 16 mars 2018. A 62 ans, mariée et mère de deux enfants, Marie-Françoise Bouttaz vit aux Marches depuis 1970, savoyarde de cœur, et habite aujourd'hui à Murs. Elle est en pré-retraite dans le notariat à Chambéry. Elle souhaite s'investir dans les commissions finances, travaux, patrimoine, avec un intérêt particulier pour la préservation du cadre de vie de notre village. Nous lui souhaitons la bienvenue !



Concours des maisons fleuries

Comme chaque année, si vous souhaitez participer au concours des balcons et maisons fleuries, pensez à **vous inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 13 juillet 2018.**

La commune récompensera les lauréats du concours lors des vœux du maire en janvier 2019. L'Agence Touristique Départementale décernera, elle, les prix aux gagnants à l'occasion du salon Habitat et Jardin 2019.



MAIRIE

77 place de la mairie
73800 LES MARCHES
Tél. 04 79 28 12 82 - Fax 04 79 28 19 14
mairie@lesmarches.fr
www.lesmarches.fr

**PERMANENCES
DES ÉLUS**

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous :

Christine CARREL, Maire

Affaires générales

Tous les après-midi 14h00 - 17h00

Serge JOLY, 1^{er} Adjoint

Urbanisme/ Transport/ Emploi et économie

Mardi 14h00 - 16h30

Martine BANNAY-CODET, 2^{ème} Adjoint

Sport/ Vie associative / Action sociale et logement

Jeu. 09h00 - 11h30

Jean-Jacques BAZIN, 3^{ème} Adjoint

Finances / Ressources humaines

Vend. 15h30 à 17h30

Laurence THOLLET, 4^{ème} Adjointe

Information et communication / Enfance et éducation / CME / Animation et culture

Mer. 8h30 - 11h30

Jean-François MOLLARD, 5^{ème} Adjoint

Travaux / Patrimoine et environnement

Lun. 14h00 - 17h00

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

442 Rue de la Jacquère
ZAE Plan Cumin
73800 LES MARCHES
Tél. 04 79 84 50 77

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

« LES LUTINS DU GRANIER »

94 Place de la mairie
73800 LES MARCHES
Tél. 04 79 28 17 04
clleslutinsdugranier@wanadoo.fr

SECRÉTARIAT DE MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
Permanences téléphoniques hors ouverture au public : les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 17h00.
Secrétariat fermé le mercredi après-midi.

URBANISME

Pour toutes les questions relatives aux projets de construction, aménagement du territoire, PLU, etc. l'adjoint en charge de l'urbanisme reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi de 14h00 à 16h30 en mairie.
Contact : Maryse DELISLE
Tél. 04 79 28 17 30
maryse.delisle@lesmarches.fr

Permis de détention d'un chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie

Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 doivent être titulaires depuis le 31 décembre 2009 d'un permis de détention d'un chien dangereux. La demande de permis doit être déposée à la mairie du domicile du propriétaire du chien (document CERFA n°13996*01 + pièces justificatives listées dans le CERFA). Après examen du dossier, le permis sera délivré par arrêté municipal.

Le permis de détention est gratuit et n'a pas de durée de validité.

En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile. Le défaut de présentation par le propriétaire, à la demande des forces de l'ordre, du permis de détention ou de tout autre justificatif est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Plus d'info sur www.service-public.fr

2 ET 3 JUN 2018**MALTO' FOLIES**

Comité des fêtes / Salle Montgrabelle

2 JUN 2018**CHARTREUSE FAMILY DÉFI**

Sou des écoles / St-André - Salle du Moulin

15 JUN 2018**FÊTE DE LA MUSIQUE**

Soif de Zic / Le Bourg

16 JUN 2018**KERMESSE ÉCOLE ST-MAURICE**

APEL St-Maurice / Salle Montgrabelle

22 JUN 2018**FÊTE DE L'ÉCOLE CRINCAILLÉ**

Sou des écoles / Salle Montgrabelle

14 JUILLET 2018**CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET**

Mairie / Salle du Moulin

14 JUILLET 2018**CINÉ PLEIN AIR « DEMAIN TOUT COMMENCE »**

Mairie et CCCdS / Pelouses Montgrabelle

25 AOÛT 2018**ROCK'N MARCHES**

Soif de Zic / Salle Mongrabelle

8 SEPTEMBRE 2018**FORUM DES ASSOCIATIONS**

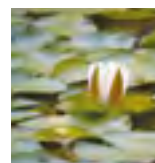
Mairie / Salle Montgrabelle

ÉTAT CIVIL DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2018**Naissances**

FINAZ Gabrielle, Anne, Florence30/01/2018
FINAZ Solal, Joseph, Etienne.....30/01/2018
BLANCHIN Léonard, Daniel, Gérard10/02/2018
LEWIS Élise, Catherine, Murielle.....02/03/2018
BERTIZZOLO CARLIER Azaé, Line, Marie..04/03/2018
TOSCANO Rita16/03/2018
RIZZELLO Ezéchiel, Michel.....16/04/2018

**Mariage**

BASS Oxana et LECLERC Gaëtan, Luc...28/04/2018

**Décès**

GUILLAUME Pierre, Robert, Germain13/01/2018
PARAZ Jean-Claude29/01/2018
BERTHET Alfred, Joseph09/02/2018
SIMON Joseph, François24/02/2018
DRILLAT Maurice, Pierre05/03/2018
MARTIN Alice, Philomène, épouse BAL10/03/2018
MICHEL Germaine, Yvonne, épouse BOIS18/03/2018
DONZEL Eugénie, Hélène Marie, épouse BERTHET..30/04/2018